

Concerne : Article « grand angle » du samedi 20 février  
« Les salaires valaisans pour 2010 sont fixés »

Dans votre article vous dites que les salaires dépendent de plusieurs critères dont la durée de formation, la fonction ou les années d'expérience. Vous ne parlez pas du cas des travailleurs sociaux, plus précisément des éducateurs et des éducatrices de l'enfance (EDE).

En effet, la formation des EDE de niveau ES dure 3 ans (plus 1 an de stage préalable) et nécessite une formation antérieure de type maturité ou école de degré diplôme (entre 3 et 5 ans). Soit au total entre 7 et 8 ans de formation.

Le salaire de base d'une éducatrice de l'enfance se situe aux alentours de 3750.- brut pour la 1<sup>ère</sup> année, soit selon votre article le même salaire de base qu'une aide d'hôpital (non diplômée).

Cette profession majoritairement féminine souffre d'un grand manque de reconnaissance de la part des autorités et des politiques. En effet, pourquoi payer convenablement des EDE qui « jouent » avec les enfants alors qu'une mère de famille serait capable de le faire ?

Sans minimiser le rôle joué par les mères de familles, être EDE demande d'autres compétences : gérer un groupe d'une quinzaine d'enfants, réaliser un projet pédagogique, poser un cadre adéquat pour permettre l'épanouissement de chacun en collectivité, mais avant tout reconnaître l'enfant en tant qu'individu tout en lui permettant d'évoluer et de s'épanouir dans la vie en collectivité. De plus, les professionnels de l'enfance collaborent avec d'autres intervenants du social comme les services de protection de la jeunesse pour des cas de placements plus difficiles. Mener l'intégration d'un enfant au parcours différent en crèche nécessite une solide formation de base ainsi que des compétences qui ne peuvent être acquise qu'au cours d'une formation supérieure.

Pourquoi donc une profession majoritairement féminine ne bénéficierait-elle pas du même crédit qu'une profession masculine? Pourquoi la société n'est donc pas prête à payer correctement les professionnels au bénéfice d'une formation spécifique dans le champ de l'éducation de l'enfance ?

Le projet d'une CCT Enfance est actuellement en cours mais rencontre malheureusement peu d'engouement de la part des responsables de communes valaisannes... Voulons-nous donc confier l'avenir de nos enfants à des personnes non-formées ou au bénéfice d'une formation généraliste ?

Association Valaisanne des Travailleurs Sociaux  
AVALTS